



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE D'ARGENTEUIL

Argenteuil, le 10 mai 2023

Bureau de l'action administrative et
des relations avec les collectivités territoriales

Affaire suivie par : Béatrice DELAHAYE

☎ 01 34 23 36 38 – Fax : 01 31 26 36 08

@ beatrice.delahaye@val-doise.gouv.fr

**CARRIÈRE PLACOPLATRE DE CORMEILLES-EN-PARISIS
Commission de Suivi de Site (CSS) du 26 janvier 2023**

Étaient présents, sous la présidence de Monsieur Philippe MALIZARD, sous-préfet d'Argenteuil :
La liste des participants figure en annexe.

I. Présentation du bilan d'activité 2021/2022 (projection et commentaire du diaporama joint aux invitations)

1) Production

Monsieur VAUVELLE (Les Amis de la Terre) constate un retard important dans le remblaiement et redoute en conséquence un allongement des délais initiaux.

2) État d'avancement de l'exploitation souterraine

L'agence des espaces verts (AEV) déplore le manque de clarté du plan présenté, notamment en ce qui concerne la taille des légendes. Un plan plus lisible sera annexé au compte rendu.

3) Point sur le trafic des poids lourds aux entrées de la carrière

Monsieur VAUVELLE évoque la persistance des nuisances liées au nombre des camions, concentrées sur l'entrée nord, seul point d'accès des véhicules (qui quittent le site par le Sud).

Il conteste le calcul de m³ de gravats transporté par véhicule.

Monsieur BOUCHET (société PLACOPLATRE) explique que le ratio camion/volume de 0,8 correspond aux volumes compactés une fois en place.

Monsieur MALIZARD s'enquiert de la vérification du respect par les chauffeurs des itinéraires qui leur sont imposés.

Monsieur CARDOSO (société PLACOPLATRE) indique qu'une caméra a été installée sur le rond-point d'accès permettant ainsi de vérifier l'itinéraire emprunté.

Madame DENIS-LEDRU (association intercommunale de défense des Buttes du Parisis) a suivi un camion à qui l'accès a été refusé, qui a fait demi-tour par l'accès nord, réservé aux véhicules entrants. Elle suggère que les camions refusés puissent traverser le site et repartir par le sud.

Monsieur MALIZARD s'interroge sur les moyens de dissuader les contrevenants. Il est possible d'effectuer des contrôles de police aléatoires, mais le procédé a ses limites. La situation restera compliquée jusqu'à la mise en service de la bretelle d'accès à l'A15, dans un an.

4) Suivi environnemental

Origine des remblais

L'origine des remblais permet de calculer leur impact carbone et de retracer leur circuit.

Monsieur MALIZARD observe la diminution de ceux provenant de la catégorie « autres communes ». Monsieur BOUCHET confirme que 50 % des remblais sont issus des communes de proximité. En réponse à la question des riverains sur les leviers possibles pour augmenter leur part, il précise que la société répond aux appels d'offres des entreprises pour lesquelles le coût du transport est un critère prépondérant.

Point environnemental

Madame DENIS-LEDRU rappelle que le chantier de la descenderie a beaucoup gêné les riverains, malgré le suivi spécifique des émergences que souligne Monsieur BOUCHET. Elle regrette également que l'État n'ait effectué aucun contrôle inopiné en 2022.

Monsieur MALIZARD observe que les résultats des deux contrôles inopinés de 2021 n'ont pas été communiqués à la CSS. Il conviendra de le faire.

Monsieur RAFA (DRIEE), informe la commission d'une réforme qui doit s'appliquer en 2023 pour imposer au plan national le suivi des remblais, par le truchement de l'application RNDTS (registre national des terres excavées et sédiments) qui permettra de tracer les gravats issus de sites pollués, sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

5) Remise en état de la carrière à ciel ouvert

L'AEV souhaite être associée au choix des essences de plantations.

PLACOPLATRE rappelle que l'AEV a bien été consultée à ce sujet en 2014, il transmettra la copie des travaux de l'époque.

Madame LAGAIN (Val-d'Oise Environnement) dénonce la prolifération de plantes invasives telles la datura et la renouée du Japon.

Monsieur CARDOSO objecte qu'il n'y en a pas sur la partie remblayée en 2021. Des écologues participent à l'engazonnement.

Monsieur MALIZARD constate qu'une vigilance s'impose en effet sur la charge en graines nuisibles de la terre de couverture.

La société dresse ensuite le bilan, très positif, de la journée « Portes ouvertes ». Les riverains souhaitent qu'elle soit reconduite, conformément aux recommandations du commissaire enquêteur.

II. Questions diverses

L'AEV estime que le calcul de la moyenne kilométrique est un bon indicateur sur la provenance des gravats. Monsieur FLAMAND indique que cette mesure a été réalisée en 2017 et 2018. Il convient, pour les consulter, de se reporter aux comptes rendus de la CSS publiés sur le site internet de la carrière.

Monsieur VAUVELLE revient sur la conception du rond-point giratoire du Montfrais, qu'il juge dangereux : depuis l'aménagement de deux voies de circulation, les camions peuvent se doubler. Or, aucune voie de rabattement n'a été prévue, de même qu'aucun panneau de signalisation, alors que sont implantés deux arrêts de bus, desservant notamment un établissement pour personnes vulnérables.

Madame DENIS-LEDRU renchérit en indiquant qu'il est impossible de circuler sur cette voie, à pied ou à vélo, en sécurité.

Madame LANASPRES (mairie de Cormeilles-en-Parisis) annonce que le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération et les services de l'État vont se concerter sur ce sujet d'intérêt général, en y associant l'AEV.

Monsieur MALIZARD rappelle l'importance pour les riverains d'adresser leurs plaintes par écrit.

Monsieur VAUVELLE remarque que les blocs de pierre destinés à empêcher l'accès de véhicules à moteur peuvent représenter un obstacle à l'intervention des secours. L'AEV en prend acte et Monsieur MALIZARD souligne la difficulté de concilier les impératifs de tranquillité publique et de sécurité.

Monsieur VAUVELLE interroge la société sur la détermination et la pertinence de l'index appliqué dans le cadre du contrat de foretage. La DRIEE précise que ce point relève du droit privé et reste strictement contractuel.

Monsieur CARDOSO, s'agissant de la contribution de la société au financement de la bretelle d'accès à l'A15, rappelle que seuls 4 à 6 % des véhicules desservant le site l'utiliseront.

Madame DENIS-LEDRU demande confirmation que la société n'aura pas recours à des tirs de mine en souterrain, en se référant à un article publié dans le journal « Le Parisien ».

Monsieur BOUCHET observe que l'arrêté préfectoral fixant les conditions d'exploitation de la carrière n'interdit pas le recours à des tirs de mine, et que la société ne saurait les exclure.

L'UDEAT précise que cette possibilité est cependant très encadrée, avec notamment le respect d'une distance minimale par rapport aux habitations.

Madame DENIS-LEDRU s'inquiète du rattrapage des retards antérieurs dans le remblayage de la carrière et de leur possible répercussion sur la durée de la remise en état.

L'UDEAT répond que les visites de contrôle sont conformes et qu'en cas de retard dans le calendrier de phasage, la société devra déposer une demande pour que les dispositions de l'arrêté préfectoral d'exploitation soient modifiées.

Le Conseil départemental fait le point sur le chantier de la bretelle de raccordement à l'A15 : les travaux ont commencé en octobre 2022 et seront achevés courant 2024. Les permissions de voirie sont en cours. Les travaux de la RD 48 sont terminés et sa mise en service a eu lieu en 2022.

Madame DENIS-LEDRU souhaite que la CSS ait lieu entre les mois d'octobre et décembre de l'année en cours.

La séance est levée.

Le sous-préfet d'Argenteuil


Philippe MALIZARD

